

Question orale n°17.287 transformée en question écrite de Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE au Secrétaire d'Etat à l'Environnement à l'Energie et à la Mobilité, adjoint à la Ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des Chances, au sujet des éoliennes à axes vertical.

QUESTION :

Dans le cadre du Plan d'action national en matière d'énergie renouvelable, la part de l'éolien dans la contribution des énergies renouvelables est estimées à 4.320 MW en 2020.

Nous savons tous que les Régions sont compétentes pour le renouvelable mais vous avez néanmoins la responsabilité des engagements pris par le Fédéral vis-à-vis de l'Union Européenne à travers ce Plan, et par conséquence, de l'efficacité des systèmes utilisés et prônés par les Pouvoirs Publics.

Aussi, j'imagine aisément que vous êtes régulièrement tenu informé des avancées technologiques dans ces matières.

Aussi, je voulais vous demander si :

- vous avez déjà eu des contacts avec la filière éolienne de la fédération Edora dans le cadre de l'élaboration ou le suivi de ce Plan ?
- avez-vous déjà eu connaissance de quelques écueils de l'une ou l'autre des technologies (sans évoquer de marques) mises sur le marché depuis quelques années ?
- avez-vous déjà eu un rapport sur l'efficacité plus grande des éoliennes à axe vertical qui, selon certains, seraient plus performantes (rendement aérodynamique insensible à la direction du vent, système mécanique moins fragile, fabrication plus accessible, industriellement parlant, et plus facilement modulable, et enfin, elles sont intégrables dans le milieu urbain) ?

Par ailleurs, l'implantation de plus en plus nombreuse d'éoliennes dans notre pays provoque une arrivée plus massive d'énergie intermittente.

- Disposez-vous des chiffres montrant l'évolution de cette production sur les 5 dernières années ?
- Quelles sont les mesures mises en place par Elia, le réseau de distribution de l'électricité pour faire face à la part croissante de l'énergie intermittente qui arrive sur notre réseau ?

REPONSE :

Des contacts ont déjà eu lieu avec Edora et la VEA au sujet des contraintes des radars aériens, ceci afin de faciliter le déploiement de filière éolienne en général.

Le problème se situe le plus souvent au niveau de l'acceptation de ces machines par les riverains les plus proches notamment en raison de leur bruit relatif et parfois de leur effet stroboscopique. Quant aux éoliennes à axe vertical, machines de puissance assez faible, je dois constater qu'aucun développeur de projet de part utilisant des éoliennes d'une certaine puissance, tant onshore qu'offshore n'a jusqu'à présent investi dans cette filière en Belgique.

La puissance éolienne, off-shore compris a évolué de 282kw en 2007 à 1069 MW en 2011, pour une production qui est passée de 491 GWh à 2312 GWh.

Le Plan de développement fédéral 2010-2020 du réseau de transport d'électricité d'Elia a été approuvé par le Ministre de l'Energie le 14 novembre 2011. Les hypothèses prises en compte incluent un développement massif des sources d'énergie intermittentes, de sorte que les divers renforcements de ce réseau permettront d'absorber ces sources d'électricité.

Melchior WATHELET